

Québec, le 17 mai 2011

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, par la députée de Taschereau, demandant de bonifier le financement des dites associations à but non lucratif afin qu'elles aient accès à de meilleurs locaux et dispensent davantage de services adaptés, spécialement dans les sphères d'activités complémentaires au traitement médical de la douleur chronique, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard  
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-02024

Québec, le 17 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 14 avril dernier, la députée de Taschereau déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de bonifier le financement desdites associations à but non lucratif afin qu'elles aient accès à de meilleurs locaux et dispensent davantage de services adaptés, spécialement dans les sphères d'activités complémentaires au traitement médical de la douleur chronique.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît l'importance des associations à but non lucratif offrant des services de soutien et d'aide aux personnes souffrant de douleur chronique non cancéreuse comme la fibromyalgie et il est prêt à évaluer la pertinence des demandes de financement de ces associations en fonction de leurs besoins réels, de leur capacité à soutenir la clientèle et des capacités de l'État à les financer.

Des représentants de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire et de la Direction générale des services sociaux pourront rencontrer les représentants de l'Association de la fibromyalgie – région Île-de-Montréal afin d'évaluer leurs besoins.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,

  
Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-02024